

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 19 (1973)

**Heft:** 1

**Artikel:** La chronique

**Autor:** Bovey, René

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-848814>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# LA CHRONIQUE

par René Bovey

## Le mois en Suisse

La grande affaire des semaines écoulées fut évidemment, pour le citoyen suisse, la double votation des 2 et 3 décembre, d'une part sur l'accord commercial avec la C.E.E., d'autre part sur le régime de prévoyance-vieillesse.

Voyons d'abord l'accord commercial avec le Marché Commun, mais sans entrer dans des détails techniques qui n'intéressent en définitive que les spécialistes. C'est l'aspect politique du problème qui était mis en vedette alors que, paradoxalement, il n'y a pas de clauses politiques dans les accords signés à Bruxelles. Essayons de nous expliquer. Les arrangements conclus avec les pays du Marché Commun instituent une vaste zone (environ 300 millions de consommateurs) de libre-échange des produits industriels. Un point c'est tout. Mais alors, direz-vous, pourquoi a-t-on fait voter le peuple et les cantons puisque la signature d'un tel accord était de l'entièvre compétence du Conseil fédéral et des Chambres fédérales et que, constitutionnellement, formellement, le recours au référendum facultatif ou obligatoire n'était nullement indispensable ?

Le Gouvernement a cependant pensé que la signature de cet accord marquait — en dépit de son caractère purement technique — néanmoins un tournant dans la politique générale de la Suisse vis-à-vis de l'Europe. Notre pays n'a pas adhéré au Marché Commun, et il n'a donc pas souscrit aux dispositions de caractère politique du Traité de Rome : il ne le fera pas, ni à brève ni à longue échéance. Il ne renonce absolument pas à sa neutralité, pas plus qu'à sa volonté et à sa liberté de commercer avec l'ensemble des pays de la communauté mondiale. Pourtant, et sur le terrain des faits, du commerce, des échanges de produits industriels, il s'est rapproché de l'Europe des Six, bientôt des Neuf. On voit combien cela est important pour un pays qui vit de ses échanges, de son travail ; combien cela est important pour des industries comme celle de la montre, pour n'en citer qu'une. En revanche, l'agriculture n'est pas concernée et gardera chez nous son statut très particulier. Ainsi, le mot étant pris dans un sens très large, il s'agissait quand même de politique, et c'est pourquoi l'on a voté. Les juristes tout à fait orthodoxes jugeaient que c'était superflu, voire dangereux. L'extrême-gauche recommandait de voter « non » aux accords avec « l'Europe des trusts et du grand capital ». Certains paysans, méfiants tout de même, ont voté « non ». L'accord a été positivement plébiscité : 1 345 062 « oui » contre 509 337 « non ». Belle satisfaction pour nos négociateurs principaux, les ambassadeurs Jolles, Languetin et Wurth, et pour le conseiller fédéral Brugger.

## La prévoyance-vieillesse

Le vote qui est intervenu sur cet objet touche peut-être moins directement les Suisses domiciliés hors du pays que le vote sur l'Europe. Voici pourquoi. Peuple et cantons (il fallait la double majorité positive ou négative) avaient à se prononcer, d'une part sur une initiative communiste abusivement intitulée « pour une véritable retraite populaire », d'autre part sur un contre-projet du gouvernement adopté par les Chambres fédérales et presque tous les partis et les syndicats.

Les communistes promettaient monts et merveilles, et pour tout de suite (1973) : l'Etat aurait versé à chacun une retraite comportant le 60 % du meilleur salaire des cinq dernières années d'activité. Mais ils ne disaient pas comment financer cette générosité officielle (et comment, sinon par des impôts supplémentaires ?). C'était donc l'étatisation de tout le système de prévoyance sociale puisque les caisses professionnelles, d'entreprises, des communautés de droit public ou assimilées, auraient été supprimées et leur fortune sans doute remise à l'Etat. Peuple et cantons ont dit « non » aux communistes avec une extraordinaire netteté. Leur initiative démagogique a recueilli 294 476 « oui » et s'est heurtée à 1 481 223 « non ».

Le contre-projet institue l'obligation de ce qu'on a appelé le « 2<sup>e</sup> pilier », soit l'assurance professionnelle pour toutes les formes d'activité. Il faudra donc créer des caisses nouvelles dans les secteurs ou entreprises où elles n'existent pas déjà.

Tout ne commencera pas à fonctionner du jour au lendemain. C'est à échéance assez lointaine, mais sûre, et c'est financièrement supportable aussi bien pour les employés que pour les employeurs, pour l'Etat que pour le contribuable. Cette solution de juste milieu et de sagesse a été acceptée par 1 394 028 « oui » contre 417 827 « non ».

En quoi est-ce que ce n'a ne touche guère les Suisses à l'étranger ? Parce qu'on voit mal les autorités suisses imposer des obligations légales à des employeurs étrangers, ni même à des Suisses qui n'ont plus leur domicile ni leur activité au pays. Peut-être trouvera-t-on les voies et moyens de créer une caisse « sui generis » pour la 5<sup>e</sup> Suisse, avec adhésion facultative.

Ce qui reste acquis, en revanche, pour ceux qui ont adhéré à l'A.V.S./A.I., c'est l'augmentation des rentes dès 1973 (pratiquement doublées) puis encore une augmentation statutaire, légale et importante, dès 1975.

## L'hydre de l'inflation

Dans ma dernière chronique pour « Le Messager », j'indiquais déjà les soucis que cause l'inflation, dont le taux en Suisse est un des plus élevés d'Europe. Il fallait réagir. Le Conseil fédéral vient de le faire en proposant, en accord avec la Banque nationale, un train de mesures qui devraient modérer l'expansion. Il s'agit essentiellement d'un resserrement du crédit, d'un nouveau tour de vis à la construction et d'une menace de prélever un dépôt à l'exportation. Le moins qu'on puisse dire est que ces mesures sont tardives ; elles sont, de plus, unilatérales, frappant d'abord l'industrie dont la prospérité assure celle du pays. Quant à la construction, elle ne peut se déve-

lopper normalement par faute de main-d'œuvre, et l'arrivée de la main-d'œuvre est bloquée... Alors ?

En outre, nul n'ignore que l'inflation est due avant tout au désordre de la situation monétaire internationale et à la situation absurde faite au dollar. Cette monnaie est surévaluée. Elle n'en sert pas moins de monnaie de réserve et de référence. C'est là qu'il faudrait porter remède.

Et puis, le Conseil fédéral n'est pas convaincant parce qu'il n'est pas capable de donner le bon exemple dans la conduite de son ménage. Il vient d'accorder à tous les fonctionnaires, quel que soit leur rang hiérarchique, un 13<sup>e</sup> mois de salaire. De surcroît, ils ont reçu une allocation de rechérissage spéciale de 7,5 %. Cela fait bien des millions à prendre dans la poche du contribuable, millions qui, mis en circulation, vont alimenter l'inflation. Le Gouvernement a pensé un instant à conseiller à tous ses collaborateurs de « geler » volontairement ce 13<sup>e</sup> mois et de le déposer sur un compte bloqué portant intérêt. C'est évidemment trop tard, car la grande majorité des fonctionnaires ont déjà pris des dispositions pour dépenser allègrement la manne fédérale supplémentaire, ne serait-ce qu'en payant les impôts dont les bordereaux affluent dans les boîtes aux lettres. Ou alors il faudrait offrir des conditions de rémunération de l'épargne telles qu'on n'ait plus envie d'acquérir des biens superflus, mais de mettre son argent à la banque. Autant croire au Père Noël !

## La disparition des dragons

Le sort en est jeté : les deux Chambres du Parlement fédéral ont maintenant décidé la suppression totale de l'arme de la

## Gil CARTIER

### PARFUMS - CADEAUX Remise importante pour tous les compatriotes

Nos spécialités :

Tous les parfums de grandes marques, produits de beauté, foulards et cravates haute couture, parapluies, bijouterie fantaisie et articles de cadeaux divers.

36, avenue de l'Opéra  
Tél : 073-40-65

cavalerie, le Conseil national s'étant « remangé » sa première décision. La colère gronde dans nos campagnes, Militairement, je suis bien incapable d'émettre un avis. Je pense en revanche qu'on vient de commettre une erreur sur le plan sentimental et civique, peut-être politique. Mais la vie n'est-elle pas un fleuve qu'on remonte à coups de gaffes ?

René Bovey

\*\*

## Visite à une école d'officiers

(C.P.S.) Je souhaitais depuis longtemps avoir l'occasion d'étudier de près les méthodes d'instruction actuellement en usage dans l'armée et respirer l'atmosphère militaire que l'on dit allégée depuis l'application partielle des réformes préconisées.

## ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

## FRANCIS MONA

39, avenue de Seine  
92 - Rueil-Malmaison  
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis  
92 - Puteaux  
Tél. : 776-13-37

sées par le rapport Oswald. Soit dit en passant, ce sont les propositions les plus vénielles, les moins profondes, celles qui touchent à la discipline et aux formes extérieures du respect ou à l'habillement, qui sont en vigueur. Il en est d'autres, bien plus profondes, touchant au statut des instructeurs et à l'exercice des commandements supérieurs, qui ont été préconisées. Mais ceci est une autre histoire. Ma curiosité positive a été récemment satisfaite et j'ai pu passer une journée entière à Thoune avec l'Ecole d'officiers du Service des transports, son commandant et ses collaborateurs-instructeurs, et naturellement ses ouailles, ou ses pouillains, ou ses élèves, ou ses enfants, comme on voudra — car j'ai eu tour à tour l'impression que le chef était à la fois éducateur, entraîneur, maître d'école et père de famille. Et cela dans une ambiance de détente et de confiance. Plus aucune raideur dans les attitudes, plus un hurlement, plus rien d'artificiel et de forcé dans la tenue et les contacts. Le militaire ne semble désormais plus s'opposer à l'humain, comme c'était presque la règle de mon temps. J'ai été frappé de la qualité de ce que j'oserais appeler la pâte humaine et de sa composition. Cette école d'aspirants comprend un universitaire ayant conquis ses grades, quinze étudiants en cours d'études, treize commerçants et employés de banque, cinq fonctionnaires, trois cultivateurs dont un fleuriste (qui n'omet pas de fleurir la chambrée...) et quinze artisans divers, dont un cuisinier. Tous deviendront officiers-auto dans des unités diverses. On ne saurait donc prétendre que l'on recrute les cadres parmi les fils à papa ou que l'on forme des traîneurs de sabre.

J'ai eu affaire à une troupe de techniciens. Leur autorité de commandant et de responsable se fondera sur un double élément de fermeté militaire, mais

surtout de connaissance technique. Il s'agira bien sûr de se faire obéir des subalternes. Il s'agira surtout de démontrer dans les faits une compétence technique indiscutable, que ce soit sur le plan de l'organisation des transports, de la conduite d'une colonne motorisée, d'un dépannage. Il faudra aussi assumer des responsabilités considérables, celle du chef qui confie la vie de vingt ou trente hommes à un chauffeur sur lequel il doit pouvoir compter.

triques des moteurs et des châssis. Un adjudant-instructeur m'a montré comment il préparait artificiellement des pannes, et notamment ce qu'il appelle des « pannes perfides », qu'il s'agit pourtant de découvrir...

L'instruction est donc très variée, très stricte, et exige un engagement total de l'aspirant, qui doit apprendre beaucoup de choses dans des domaines très divers, et en un temps relativement bref. C'est de la formation intensive et l'acquisition d'un savoir qui pourra être utilisé dans la vie civile. Le cas n'est pas particulier au service des transports, mais cette double utilisation militaire-civile y est mise en relief.

Et puis il y a le matériel. J'ai vu une diversité étonnante de véhicules à moteur, dont bien peu de fabrication suisse, même dans la série des poids lourds. Il faut donc bien procéder à des achats à l'étranger, si l'on ne veut pas immobiliser notre armée ; autant dire la condamner à l'impuissance. Alors, puisqu'il faut acheter on doit pouvoir vendre. Est-ce qu'un camion est « matériel de guerre », oui ou non ? Quoi qu'il en soit, je suis désormais rassuré sur l'entretien et l'utilisation de ceux qu'on met en main des officiers du Service des Transports. Ils auront longue vie.

René Bovey

**EPICERIE FINE**

**VERNETTE & PRADER**

(Langwies-Grisons)  
S.A. au capital de 2 000 000 de F

**CAFÉS THÈS**

**PRODUITS EXOTIQUES et ETRANGERS**

Vins suisses et de toutes origines

**115-117, avenue du Maine PARIS-14<sup>e</sup>**

Tél. 783-04-47  
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

La compétence technique s'étend à de multiples types de véhicules à moteur, qui vont de la motocyclette et de la jeep aux mastodontes de plusieurs tonnes, en passant par les véhicules à chenilles. Rares sont les aspirants qui possèdent un permis de conduire des poids lourds en entrant à l'école. Ils apprendront ce métier, comme ils connaîtront peu à peu à fond les secrets mécaniques et élec-

**ORFEVRERIE WISKEMANN**

**LISTES DE MARIAGE**

métal argenté	porcelaine
acier inoxydable	cristaux
articles cadeaux	

**13, rue Lafayette**  
**Paris 9<sup>e</sup>**      **874-70-91**